

DELIBERATION N° 3FI / 2016

OBJET : Plafond d'emplois

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION dans sa séance du 5 JUILLET 2016

- Vu le Code de l'Education, article R719-51 à R719-112
- Vu le Décret 2013-756 du 19 mars 2013,
- Vu la convocation au Conseil d'Administration qui a été adressée 5 jours avant la séance,
- Considérant que **32 membres** étaient présents ou représentés sur les 32 composant le conseil : le quorum est atteint,
- Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :
  - **24** voix favorables
  - 0 voix défavorable
  - **0** abstention
  - **8** refus de vote

Le Conseil d'Administration **adopte le plafond d'emplois** lié au budget rectificatif n° 2

Plafond emplois Etat	1 024,00
Plafond Ressources propres	169,91
Plafond global	1 193,91

Toulouse, le 7 juillet 2016  
La Présidente de l'Université,

